

Saison 2020-2021

Planification du Sport d'Elite et de la Relève

Jusqu'aux JO de Tokyo – Juillet 2021
Valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
(version 25.02.2021)

Par souci de simplicité, seule la forme masculine est utilisée pour les deux sexes. En cas de divergence dans la traduction, la version française fait foi



Cette planification reflète l'état actuelle de la situation internationale, mais les critères mentionnés dans ce document peuvent changer à tout moment, à dépendance de la situation Covid – 19 dans le monde. SF s'engage à mettre à jour ce document dans les plus brefs délais pour faire face aux dernières réglementations officielles Covid – 19. Les anciens critères restent mentionnés dans ce document.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Table des matières

1. Commission technique consultative / Commission de sélection	5
1.1 Commission technique consultative (CTC) – sans droit de vote	5
1.2 Commission de sélection (CS) – avec droit de vote	5
2. Objectifs	6
2.1 Objectifs à court et moyen terme	6
2.2 Calendrier (état 12.10.2020)	6
2.3 Objectifs de la saison 2020/2021	7
3. Informations générales	8
3.1 Quotas Coupe du monde, Grand-Prix et Coupe d'Europe	8
3.2 Politique sportive FIE	8
3.3 Divers	8
4. Cadres	9
4.1 Bases / Généralités	9
4.2 Obligations et sanctions	10
4.3 Conditions d'admission au cadre A	11
4.4 Conditions d'admission au cadre B	11
4.5 Conditions d'admission au cadre C	12
4.6 Catégories	12
5. Classements	13
5.1 Critères du classement national et système de points	13
5.2 Tenue des classements	14
6. Qualification / Calendrier / Sélection	14
6.1 Critères	14
6.1 Critères	15
6.2 Calendrier	15
6.3 Tournois qualificatifs	15
6.4 Tournois Satellites, non qualificatifs	17
6.5 Championnats d'Europe et du monde	18
6.6 Coupe d'Europe	20
6.7 Universiades	20
6.8 Jeux Européens	20
6.9 CISM	20
7. Directives et devoirs	21
7.1 Devoirs des athlètes	21



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

7.2 Devoirs des entraîneurs nationaux	21
7.3 Devoirs des responsables	22
7.4 Ethique	23
8. Entraînements	23
8.1 Principe	23
8.2 Entraînements centralisés	23
8.3 Camps d'entraînement	25
8.4 Structure Sport d'Elite Armée	26
9. Programme médical	26
9.1 But	26
9.2 Bases légales	27
9.3 Tâches	27
9.4 Compétence	28
9.5 Finances	28
9.6 Devoirs des athlètes	28
10. Encadrement et accompagnement	29
10.1 Généralités	29
10.2 Chefs d'équipe	31
10.3 Chef de délégation aux CE et aux CM	31
10.4 Arbitres	31
10.5 Conseiller des athlètes	32
11. Indemnisation des athlètes et responsables	32
11.1 Généralités	32
11.2 Lignes directrices - Epée	33
ANNEXE 1	36
ANNEXE 2	39
ANNEXE 3	43
ANNEXE 4	44
ANNEXE 5	45
ANNEXE 6a	47
ANNEXE 6b	47
ANNEXE 6c	49
ANNEXE 7	50



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Abréviations utilisées tout au long de ce document :

CS = Commission de Sélection
SF = Swiss Fencing
CE = Championnat d'Europe
CM = Championnats du monde
GP = Grand Prix
JO = Jeux Olympiques



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

1. Commission technique consultative / Commission de sélection

1.1 Commission technique consultative (CTC) – sans droit de vote

La Commission technique se compose de 10 membres qui ne votent pas mais qui ont le pouvoir d'entériner les objets discutés.

Elle propose, analyse toutes les suggestions et décide de manière collégiale les mesures à adopter.

Selon la nature des propositions, certaines décisions seront soumises pour ratification au Conseil de Swiss Fencing.

1.2 Commission de sélection (CS) – avec droit de vote

Elle se compose de 4 membres + de l'entraîneur national concerné (Chef entraîneur national Elite ou Entraîneur national de la relève).

Les 4 membres sont :

M. Olivier Carrard (président de la Commission de Sélection)
M. Gabriel Nigon
M. Lars Frauchiger
M. Franco Cerutti

Les 2 entraîneurs concernés sont :

Me Didier Ollagnon (Elite et U23)
Me Flavio Da Silva Souza (U20 et U17)

Elle décide et vote les sélections pour les CE/CM U17 – U20 – U23 – Seniors – Vétérans. Elle décide des changements de ces critères suite à la crise sanitaire Covid 19.

La Commission de Sélection (CS) est dirigée par le président du Conseil qui dispose d'une voix prépondérante.

Pour les sélections aux CE/CM U17 et U20, la CS se met en contact (conférence téléphonique ou réunion si nécessaire) obligatoirement le mardi qui suit la dernière épreuve qualificative.

Les décisions doivent être ratifiées par le Conseil.

Le détail de la composition de ces deux Commissions et les coordonnées des personnes concernées sont disponibles en **ANNEXE 1**.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

2. Objectifs

2.1 Objectifs à court et moyen terme

Notre objectif est d'établir **les bases qui permettront de renouveler les très bons résultats obtenus en Coupes du Monde et GP FIE, en CE et CM lors des saisons précédentes.**

Gagner des médailles en compétitions internationales Elite (individuel et par équipes) constitue l'objectif premier de la saison 2020-2021. Les JO 2021 et CE 2021 Seniors sont les échéances les plus importantes de la saison en cours.

Concernant les U20, la priorité est donnée aux CE et CM. L'objectif est, dans le cadre de la formation pour le haut niveau élite, de préparer au mieux la difficile transition entre la catégorie U20 et Senior, en passant par les U23.

Pour les U17, la priorité est donnée à la formation et à l'acquisition d'expérience. L'objectif prioritaire de la saison est de qualifier en priorité des athlètes en individuel et par équipes pour les CE/CM U17.

Dans le cadre des catégories U17 & U20, une fois la sélection au CE et CM atteinte, l'objectif est de gagner des médailles.

2.2 Calendrier (état 25.02.2021, tous lieux et toutes dates à confirmer)

Avril 2021	CM U17/U20	Cairo, EGY	(idem fleuret et sabre)
Avril 2021	Zone Qualif JO	Madrid (ESP)	(idem fleuret et sabre)
Juillet/Août 2021	JO	Tokyo (JPN)	(idem fleuret et sabre)

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

2.3 Objectifs de la saison 2020/2021

CATEGORIE	COMPETITION	INDIVIDUEL	EQUIPE
EDS	CE 2021	1 x 1 ^{er} – 16 1 x 17 – 32	Sélection Top 10
	Classement FIE	0 x 1 ^{er} – 16 1 x 17 – 32 1 x 33 – 64	Top 12
	JO	Qualification individuelle	
EHS	CE 2021	1 podium + 1 finale 1 x 1 ^{er} – 16 1 x 17 – 32	Médaille
	Classement FIE	1 x 1 ^{er} – 16 2 x 17 – 32 2 x 33 – 64	Top 4
	JO	Qualification + Podium (Ind + Team)	Médaille
ED U20	CE et CM 2021	1 x Top 8 1 x 1 ^{er} – 16	Top 8
EH U20	CE et CM 2021	1 x Top 8 1 x 1 ^{er} – 16	Top 8
ED – EH U23	CE 2021	1 x Top 8 1 x 1 ^{er} – 16 1 x 17 – 32	Top 4



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

3. Informations générales

3.1 Quotas Coupe du monde, Grand-Prix et Coupe d'Europe

Seniors

Participation Grand Prix : 12 athlètes par pays - au maximum

Participation Coupe du Monde : 12 athlètes par pays - au maximum

U23

Participation Circuit européen : pas de quota

U20

Participation Coupe du Monde : 12 athlètes par pays - au maximum

Âge minimum : 13 ans

U17

Participation Circuit européen : 20 athlètes par pays au maximum – nous participons avec 15 athlètes

En cas de manque d'engagement, de niveau et / ou d'assiduité aux entraînements, et de respect des règles, SF se réserve le droit de sélectionner moins d'athlètes que le quota le permet. SF se réserve le droit de rajouter des athlètes U20 dans le contingent des athlètes sélectionnés pour les CM et GP.

3.2 Politique sportive FIE

Le calendrier sportif de la FIE prévoit un nombre réduit de compétitions officielles (3 GP + 5 coupes du monde individuelles + équipes). Les points FIE obtenus ont les coefficients multiplicateurs suivants :

Coupe du Monde & Championnat d'Europe : 1.0

Grand Prix : 1.5

Championnats du monde : 2.5

JO : 3

(Règles d'organisation FIE art.0.83 et suivants).

3.3 Divers

3.3.1 Planification

Cette planification du Sport d'Elite et de la Relève s'applique obligatoirement à la saison 2020/2021 et comprend les directives en vigueur jusqu'aux JO de Tokyo en 2021.

La planification est remaniée tous les ans et validée par une partie de la Commission technique et par le Président du Conseil de Swiss Fencing.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

La planification du Sport d'Elite et de la Relève et la version allemande seront publiées sur internet (www.swiss-fencing.ch) au plus tard dans le courant du mois de novembre 2020.

3.3.2. Catégories

Les catégories d'âge sont visibles en **ANNEXE 3**.

3.3.3. Système de points

Toutes les informations à ce sujet sont disponibles au point 5.1 de cette planification.

4. Cadres

4.1 Bases / Généralités

Actuellement, Swiss Fencing a le potentiel de faire émerger des athlètes seniors de classe mondiale uniquement à l'épée. C'est la seule arme pour laquelle la Suisse peut faire valoir un palmarès, une tradition et un savoir-faire. Par conséquent, conformément à la politique de subvention de Swiss Olympic, **seuls les cadres dans la catégorie épée sont formés et soutenus**.

Cependant, un athlète U17, U20 ou Senior ayant rempli les critères de qualification à l'épée, au fleuret ou au sabre sera sélectionné et pris en charge selon les directives de Swiss Fencing pour les CE et les CM.

Les membres de la catégorie U17 ne sont pas subventionnés par la fédération à l'exception des CE/CM.

Trois niveaux de cadres seront formés : cadre A, cadre B et cadre C avec des indemnités différentes.

La composition des cadres est effectuée au début de la saison sur la base de critères (voir 4.3 et 4.4).

L'appartenance d'un athlète à un cadre est évaluée au mois d'août par la CS qui décide de (re)confirmer un athlète dans son cadre ou de modifier à la hausse ou à la baisse l'appartenance d'un athlète à un cadre pour la suite de la saison.

Cette évaluation en début d'année civile se base sur l'engagement, l'assiduité aux entraînements, le respect des règles et les résultats de l'athlète.

Dans le cas où un athlète se désiste, la place n'est pas réattribuée à un autre athlète durant la saison.

Un U20 qui était dans le cadre A de sa catégorie ou qui a réalisé les points nécessaires pour se qualifier aux CE et CM U20 et qui devient Senior, intègre le cadre C Senior pour la nouvelle saison.

De même, un U17 qui a réalisé les points nécessaires pour se qualifier aux CE U17 et qui devient U20, intègre le cadre C junior pour la nouvelle saison.

La composition est indiquée à l'**ANNEXE 2**.

Les athlètes des cadres bénéficient de conditions préférentielles sur le plan de l'entraînement, du soutien financier et administratif.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

4.2 Obligations et sanctions

Dans l'optique de l'objectif prioritaire à court terme de Swiss Fencing qui est de remporter des médailles aux CE et JO 2021 et dans la perspective future 2021/2024, tous les athlètes des cadres de toutes les catégories sont tenus de respecter les règles suivantes :

- **Signature d'acceptation de ce document et contrat 2020/2021**
- **Faire preuve d'un engagement fort et d'un esprit d'équipe sain**
- **Faire preuve d'assiduité aux entraînements durant toute la saison**
- **Disputer toutes les compétitions auxquelles l'athlète est sélectionné**
- **Participer à tous les stages d'entraînement auxquels l'athlète est sélectionné**
- **Faire preuve de perspectives d'avenir et définir un projet sportif personnel cohérent, mettant en relation la vie privée, professionnelle/études et sportive**
- **Informé et communiquer avec les entraîneurs nationaux**
- **Informé et communiquer avec le management de Swiss Fencing**
- **Être prêt à accepter une sélection aux CE, CM ou JO**
- **Observer le règlement de la FIE, les directives antidopage et la charte éthique de Swiss Olympic**
- **Pour les athlètes résidants à l'étranger (Italie, France et Allemagne), de leur propre volonté, les entraînements en Suisse seront obligatoires en accord avec la planification Elite 2020/2021 et les Responsables performance Elite/Entraîneur national en chef Elite.**

En cas de non-respect de ces règles, la Commission technique peut prendre les sanctions suivantes contre les athlètes en faute :

- Avertissement écrit
- Réduction ou suppression du financement
- Non-qualification
- Suspension des tournois
- Non-incorporation ou exclusion du cadre

Swiss Fencing entend collaborer avec les athlètes qui mettent tout en œuvre pour réussir en respectant les règles et en faisant preuve d'un esprit d'équipe exemplaire.

En signant ce document, les athlètes des cadres s'engagent à avoir lu la planification en vigueur et à la respecter intégralement pour toute la saison 2020/2021



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Rappel : L'appartenance d'un athlète à un cadre est évaluée en octobre 2020 par la CS qui décide de (re)confirmer un athlète dans son cadre ou de modifier à la hausse ou à la baisse l'appartenance d'un athlète à un cadre pour la suite de la saison. Cette évaluation se base sur l'engagement, l'assiduité aux entraînements, le respect des règles et les résultats de l'athlète.

4.3 Conditions d'admission au cadre A

Sont membres du cadre A, les athlètes (maximum 4) ayant rempli les critères suivants la **saison précédente (2019-2020)**, soit :

- 800 points au classement national pour les Seniors hommes (8 compétitions sélectives en 2019/2020)
- 700 points au classement national pour les Seniors femmes (8 compétitions sélectives en 2019/2020)
- 600 points au classement national pour les U20 (9 compétitions sélectives en 2019/2020)

Les athlètes ayant à leur actif un excellent palmarès ou ayant réalisé une très bonne performance aux derniers JO/CM/CE individuels peuvent bénéficier d'une place en cadre A accordé exceptionnellement par la CS.

Les athlètes qui, pour des raisons valables n'ont pas pu - du tout ou en partie - participer à la saison précédente, ont la possibilité d'obtenir de la Commission de sélection une place dans le cadre A à titre exceptionnel, à condition qu'ils soient en forme optimale (physique, technique, tactique et compétitive).

Les mêmes règles d'appartenance aux cadres seront adoptées pour la saison 2020/2021, mise à part les adaptations nécessaires liées aux annulations de compétitions à cause du Covid – 19 ; 7 compétitions sélectives pour les Seniors hommes et femmes en 2020/2021.

Tous les athlètes appartenant aux cadres A et B U20, appartiennent automatiquement au cadre C Senior.

Pour la composition du cadre pour la saison 2020/2021, voir **ANNEXE 2**.

4.4 Conditions d'admission au cadre B

Sont membres du cadre B, les athlètes ayant rempli durant la **saison précédente** les critères suivants :

- Entre 250 et jusqu'à 799.9 points au classement national « Tournois de sélection » Seniors pour les hommes et entre 250 jusqu'à 699.9 pour les femmes
- Entre 450 et 599.9 points au classement national « Tournois de sélection » pour les filles et garçons U20



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Les athlètes ayant à leur actif un excellent palmarès ou ayant réalisé une très bonne performance aux derniers JO/CM/CE peuvent bénéficier d'une place en cadre B accordée exceptionnellement par la CS.

Les athlètes qui, pour des raisons valables n'ont pas pu - du tout ou en partie - participer à la saison précédente, ont la possibilité d'obtenir de la Commission de sélection une place dans le cadre B à titre exceptionnel, à condition qu'ils soient en forme optimale (physique, technique, tactique et compétitive).

Les mêmes règles d'appartenance aux cadres seront adoptées pour la saison 2020/2021, mis à part les adaptations nécessaires liées aux annulations de compétitions à cause du Covid - 19.

Tous les athlètes appartenant aux cadres A ou B U20, appartiennent automatiquement au cadre C sénior.

Pour la composition du cadre pour la saison 2020/2021 voir **ANNEXE 2**.

4.5 Conditions d'admission au cadre C

Les membres du cadre C sont désignés par la Commission de sélection en fonction de leurs résultats, leur potentiel et leur engagement. Tous les athlètes des cadres C U20 (y compris U17) doivent être en possession d'une carte National SOTC.

Les mêmes règles d'appartenance aux cadres seront adoptées pour la saison 2020/2021, mis à part les adaptations nécessaires liées aux annulations de compétitions à cause du Covid - 19.

Pour la composition du cadre pour la saison 2020/2021 voir **ANNEXE 2**.

Tous les athlètes appartenant aux cadres A ou B U20, appartiennent automatiquement au cadre C sénior.

Suite à la crise sanitaire Covid-19, pour les U17 & U20, la composition des cadres nationaux a été mise à jour au début du mois de novembre 2020. Le critère d'appartenance pour les cadres d'épée est déterminé par les cartes SO régionales et nationales, pour la saison 2020 – 2021.

4.6 Catégories

Soyez attentifs au changement de catégories d'âge et à la nouvelle dénomination des catégories (U20 – U17 – U14 – U12 – U10 – U8).

Le classement des tournois de sélection à la fin de la saison précédente, dans ce cas 2019/2020, déterminent l'appartenance aux cadres A, B, C de la saison suivante, dans ce cas 2020/2021.

Pour les détails, voir **ANNEXE 3**.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

5. Classements

5.1 Critères du classement national et système de points

5.1.1 Généralités

Le classement national Swiss Fencing « Tournois de sélection » abrégé TS est établi sur la base des résultats obtenus lors des tournois, conformément au calendrier joint en **ANNEXE 4**.

Seuls les athlètes titulaires d'une licence suisse et de nationalité suisse figurent au classement national.

Les athlètes ne participant pas à des tournois qualificatifs à l'étranger et qui n'ont pas été en mesure de comptabiliser des points dans des tournois en Suisse prévus au calendrier, ne figurent pas dans le classement de sélection.

Concernant les U20 et U17, tous les tournois qualificatifs internationaux du calendrier (6 pour les U20/U17 pour toutes les armes - sans le Championnat suisse) sont comptabilisés pour le classement national. De plus, l'addition des points obtenus aux trois tournois de « qualification suisse » est prise en compte dans le classement national sélectif U20 et U17.

Pour toutes les catégories Seniors, uniquement les « tournois de qualification A » (Coupes du Monde et GP) comptent pour le classement national sélectif.

Selon les nouveaux calendriers 2020/2021 publiés sur le site de Swiss Fencing, 7 compétitions sont comptabilisées pour l'établissement du classement national sélectif Senior hommes et femmes.

Le Championnat suisse Senior n'entre pas dans le calcul des points du classement national sélectif pour aucune catégorie.

5.1.2 Système de points pour les Seniors, U20 et U17

Une pondération spéciale sera appliquée pour les Seniors, les U20 et U17. Le résultat final n'est pas le seul élément pris en compte, mais également la force de la compétition. Pour les détails, voir **ANNEXE 5**.

5.1.3 Classement par roulement / Report des points

Un classement par roulement est mis en place pour les Seniors, U20 et U17 (selon le système de la FIE – règles d'organisation art.0.83/c).



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

5.2 Tenue des classements

Les classements nationaux Swiss Fencing « Tournois de sélection » des Seniors, U20 et U17 aux trois armes sont tenus par le système Ophardt.

Les classements pour le Circuit National Jeunesse et Seniors sont tenus par :

- Céline Moser (Bureau Swiss Fencing) : épée/fleuret/sabre
- Anton Krieger : CN Catégorie vétérans

Les classements sont à consulter sur le site Internet de Swiss Fencing : www.swiss-fencing.ch

Les changements de club, les erreurs dans la graphie des noms ou les inexactitudes concernant les points sont à communiquer directement au bureau de Swiss Fencing : info@swiss-fencing.ch

Les classements nationaux sont définitifs après le dernier tournoi de qualification de la catégorie concernée. Toute contestation doit être adressée par email au responsable de la tenue des classements avec copie au bureau de Swiss Fencing, dans **les 7 jours** qui suivent la mise en ligne des résultats.

Dans les classements ne figurent que les athlètes qui ont obtenu des points.

6. Qualification / Calendrier / Sélection

6.1 Critères

La sélection des athlètes est basée sur les conditions et les critères suivants :

- Position au classement « Tournois de sélection »
- Position au classement mondial
- Esprit d'équipe et engagement
- Attitude exemplaire lors des entraînements et des compétitions individuelles et par équipes
- Respect de la planification des compétitions et des entraînements
- Observation des règles de publicité et de sponsoring
- Observation des lignes directrices antidopage et de la charte éthique de Swiss Olympic
- Observation des règles du point 4.2
- Signature, acceptation et respect de la planification du sport d'Elite et de la Relève (document annexe)

Pour des motifs sportifs, la CS peut déroger aux critères de sélections en faveur des athlètes, à condition que ceci ne se fasse pas au détriment d'autres athlètes.

Les décisions de sélection peuvent faire l'objet d'une **contestation** adressée par e-mail, en précisant les motifs, au président de la Commission de Sélection dans les **3 jours** suivant la publication sur le site Internet de Swiss Fencing et pour autant que les délais d'inscription et de validation auprès de la FIE/CEE ne soient pas dépassés. La décision définitive est prise par la Commission de Sélection de Swiss Fencing.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

6.2 Calendrier

Un choix de tournois nationaux et internationaux comptant pour la sélection nationale est établi.

EHS et EDS

Les compétitions intitulées « Qualification suisse » sont obligatoires pour tous les athlètes (**peu importe l'appartenance au cadre**) figurant au-delà de la 32^{ème} place mondiale (classement FIE). Elles sont aussi obligatoires pour les personnes non-intégrées à un cadre afin obtenir la possibilité d'être sélectionné aux épreuves sélectives FIE (Coupes du Monde et GP). Toute dérogation à cette règle doit être décidée après consultation avec l'entraîneur national en chef.

Ces compétitions ne rentrent pas dans le classement « Tournois de sélection » mais servent de base d'appréciation aux entraîneurs nationaux pour la sélection en Coupes du Monde et GP.

Le calendrier pour toutes les catégories est disponible en **ANNEXE 4**.

Des adaptations du calendrier peuvent également être apportées en cours de saison par les entraîneurs nationaux et la CS. Une éventuelle nouvelle version du calendrier est toujours mise à jour et (re)publiée sur le site internet de Swiss Fencing.

Une participation aux autres tournois internationaux prévus dans le calendrier de la FIE, qui ne sont pas indiqués en **ANNEXE 4**, n'est possible qu'après consultation avec les entraîneurs nationaux. Les athlètes doivent s'annoncer au plus tard deux semaines avant la date limite d'inscription de la FIE au secrétariat central de Swiss Fencing. Dans le cas où plus de quatre athlètes sont sélectionnés, des frais supplémentaires apparaissent concernant l'arbitre. Swiss Fencing informera les athlètes concernés sur ce point (frais d'arbitre de remplacement par l'organisateur) qui devront prendre en charge ces frais ou sinon se désister.

6.3 Tournois qualificatifs

6.3.1. Généralités

Sont qualificatifs tous les tournois comptant pour le classement national sélectif.

Swiss Fencing se réserve le droit, pour des raisons sportives et/ou financières, de sous-exploiter les contingents FIE aux tournois U20 et Seniors de Coupes du monde et GP, ainsi que les contingents des épreuves organisées par la CEE aux tournois U17.

Tous les tournois officiels de sélection FIE (CM, GP et autres) sont encore à aujourd'hui provisoires (octobre 2020) et peuvent être changés ou annulés pour des raisons de Covid-19. Les critères de sélection seront alors mis à jour et adaptés par SF.

6.3.2. Critères pour les tournois individuels Seniors hommes et femmes

Sont sélectionnés pour participer aux tournois qualificatifs Coupes du Monde et GP (12 athlètes maximum), les athlètes selon les critères ci-dessous :

- Les membres du cadre A



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

- Selon le point 6.2
- Selon l'appréciation de l'entraîneur national et du chef d'équipe concerné.

Les sélections pour les Coupes du Mondes et GP sont validées par la CS et annoncées selon le planning suivant pour la saison 2020/2021 :

EHS 7 épreuves FIE sélectives / Sélections annoncées pour :

- GP Doha
- Vancouver + équipe après Doha
- Heidenheim + équipe après Vancouver
- GP Budapest après Vancouver
- Buenos Aires + équipe après Budapest
- GP Cali après Buenos Aires
- Paris + équipe après Cali

La sélection pour les CE/CM sera annoncée après la dernière épreuve sélective qu'est Paris.

EDS 7 épreuves FIE sélectives / Sélections annoncées pour :

- La Havane + équipe
- GP Doha après La Havane
- Barcelone + équipe après Doha
- GP Budapest après Barcelone
- Chengdu + équipe après Barcelone
- GP Cali après Budapest
- Abu Dhabi + équipe après Chengdu

La sélection pour les CE sera annoncée après la dernière épreuve sélective qu'est Abu Dhabi.

JO Tokyo 2021

La phase de qualification pour les JO de Tokyo (par le classement officiel de la FIE) débute le 3 avril 2021 et se termine le 4 avril 2021.

Les épreuves de qualification par zone auront lieu les 17 et 18 avril 2021 à Madrid.

Le Concept de sélection pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020*, confirmé par Swiss Olympic est mis à jour « sous documents » sur le site de Swiss Fencing (25.02.2021).

Le système qualification pour les Jeux Olympiques fixé par la FIE est disponible sur le site internet de Swiss Fencing dans « Documents » sous « Élite/Relève ».

Le concept de sélection interne à Swiss Fencing pour les JO de Tokyo, remanié après les événements Covid-19, est publié sur le site internet de Swiss Fencing dans « Documents » sous « Élite/Relève » et fait intégralement partie de la présente planification 2020/2021. Toutes les personnes concernées sont priées de prendre connaissance de ce document.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

6.3.3. Critères pour les tournois par équipes Seniors hommes et femmes

La sélection de l'équipe est effectuée comme suit :

- Selon l'appréciation de l'Entraîneur national en chef Elite et la CS

Les sélections pour les Coupes du monde par équipes sont annoncées en même temps que les sélections individuelles ou après la compétition individuelle selon le planning ci-dessus.

6.3.4. Critères pour les tournois individuels U20

Sont sélectionnés pour participer aux tournois qualificatifs les athlètes suivants : **ANNEXE 6b**

6.3.5. Critères pour les tournois individuels U17

Sont sélectionnés pour participer aux tournois qualificatifs les athlètes suivants : **ANNEXE 6c**

6.4 Tournois Satellites, non qualificatifs

- Les compétitions Satellites sont des tournois organisés par la FIE et répondent aux règles d'organisation de la FIE.
- Les athlètes intéressés à une participation doivent s'annoncer au secrétariat de Swiss Fencing chez Mme. Céline Moser par email à info@swiss-fencing.ch, au minimum **10 jours avant la date limite d'inscription. Si ces délais ne sont pas respectés, l'athlète ne sera pas inscrit.**
- L'inscription sera faite par Swiss Fencing.
- Si le nombre de tireurs inscrits dépasse le quota autorisé sans arbitre (4 tireurs), l'ensemble des athlètes inscrits devront partager les frais de l'arbitre (désigné par la Commission d'arbitrage) à parts égales, quel que soit l'ordre d'arrivée des inscriptions ou se partager le montant de l'amende imposée pour l'arbitre manquant ou se désister en respectant les délais.
- Toute la logistique concernant l'organisation et les frais de déplacement du/des arbitres sont à la charge des athlètes participants.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

6.5. Championnats d'Europe et du monde

6.5.1. Généralités

U17 et U20 participant à une catégorie supérieure à la leur et faisant état d'un palmarès extraordinaire peuvent être sélectionnés en dehors des critères énoncés ci-après. Cette sélection est prioritaire et réduit les trois places de sélection régulière.

6.5.2. Tournois par équipes - (anciens critères remplacés le 25.02.2021)

Se qualifient les athlètes remplissant chaque fois tous les deux critères suivants :

Seniors – toutes les armes (anciens critères remplacés le 25.02.2021)

- Occupent les rangs 1 à 2 du classement national sélectif et ont obtenu :
- 700 points au classement national sélectif pour l'EHS, SHS ; SDS ; FHS ; FDS (7 compétitions sélectives) et 600 points au classement national sélectif pour l'EDS (7 compétitions sélectives).
- Dans le cas où moins de tournois ont lieu, 100 pts par compétitions x le nombre de compétitions sélectives seront déduits des critères de sélection pour la partie points. (Exemple, si 4 tournois ont lieu, le critère de sélection sera de 400 points).

U17, U20 et U23 – toutes les armes (anciens critères remplacés le 25.02.2021)

- Occupent les rangs 1 à 3 du classement national et ont obtenu :
- 500 points au classement national sélectif, pour les U23 aux trois armes pour les CE
- 500 points au classement national sélectif, pour les U20 aux trois armes pour les CE et CM
- 400 points au classement national, pour les U17 aux trois armes pour les CE et 600 points au classement national sélectif pour les CM

Dans le cas où moins de tournois ont lieu, 100 pts par compétitions x le nombre de compétitions sélectives seront déduits des critères de sélection pour la partie points. (Exemple, si 4 tournois ont lieu, le critère de sélection de la partie points sera 400).

La CS se réserve le droit d'attribuer des *Wild Cards* pour les CM U17/U20 individuels.

Dans les cas où 2 athlètes remplissent les critères de sélection SF envoie l'équipe au CE et CM de catégorie.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Dans le cas où, moins de deux athlètes se qualifient sur la base des critères cités ci-dessus, la Commission de Sélection peut tout de même décider de la participation d'une équipe si, au moins un athlète remplit les critères énoncés plus haut. Les athlètes n'ayant pas remplis les critères sont sélectionnés librement par la CS sur proposition des entraîneurs nationaux d'après leurs libres pouvoirs d'appréciation sportive.

Dans le cas de sélection d'une équipe, la Commission de Sélection désigne les 3^{ème} et 4^{ème} athlètes pour l'EDS et l'EHS et le 4^{ème} athlète pour les U17/U20 sur proposition des entraîneurs nationaux d'après leurs libres pouvoirs d'appréciation sportive.

Toute décision de sélection reste dans les mains de commission de sélection.

6.5.3. Tournois individuels (anciens critères remplacés le 25.02.2021)

Sont sélectionnés pour les tournois individuels les athlètes :

- Qui occupent les rangs 1 à 4 du classement national
- Qui ont rempli les critères de points requis

Participent également aux tournois individuels, les athlètes qui n'ont pas été qualifiés directement mais sélectionnés a posteriori pour l'équipe.

Dans le cas où aucune équipe n'est sélectionnée et si les critères de sélection ne sont pas remplis, la CS peut attribuer au maximum 2 *Wild Cards* par catégorie pour le tournoi individuel.

Nouveaux critères de sélection pour les Championnat du monde U17 / U20 – ED & EH, Le Caire – 03 – 11 avril 2021. (v. 25.02.2021)

Suite à la crise sanitaire Covid et à l'annulation de tous les tournois sélectifs U17 et U20 de la part de la FIE et EFC, les critères suivants sont maintenant les seuls valables pour la sélection des athlètes U17 / U20 – ED & EH :

Les critères de sélections pour les CM 2021 U17 & U20 EH et ED, se basent sur le total des points obtenus dans les 3 situations suivantes, (mise à jour selon le système de points et de pondération pour les Tournois qualificatifs Suisses U17/U20. p.44 de ce document) :

- Classement des tournois de sélection 2019 – 2020 - (1/3 du ratio)
- Compétition sélective de Morges, 5 -6 septembre 2020 - (1/3 du ratio)
- Compétition sélective de Lausanne, 6-7 mars 2021 - (1/3 du ratio)

Pour les athlètes qui ont changé de catégorie entre 2019/2020 et 2020/2021, pour le classement des tournois de sélections pour 2019 – 2020, nous prenons une moyenne des 2 catégories du classement des tournois de sélections 2019 – 2020, (mise à jour selon le système de points et de pondération pour les Tournois qualificatifs Suisses U17/U20. p.44 de ce document).

Exemple Saison 2019/2020 :

Fini la saison 1^{er} au classement (tournois de sélection) U17 - reçoit 32 points



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Finis la saison 12^{ème} au classement (tournois de sélection) U20 - reçoit 14 points
(32 + 14 = 46 / 2 = 23 pts pour le critère classement 2019- 2020)

Pour les U20 – EH & ED :

Les premier 3 athlètes au classement mise à jour (max 96 points) sont automatiquement qualifiés pour les CM du Caire 2021.

La 4eme place est attribué par la commission de sélection.

Pour les U17 – EH & ED :

Les premier 3 athlètes au classement mise à jour (max 96 points) sont automatiquement qualifiés pour les CM du Caire 2021.

6.6. Coupe d'Europe

La décision d'une participation d'une équipe de club à la Coupe d'Europe relève des clubs. Les frais sont intégralement à la charge de ces derniers.

A cause de la situation Covid-19 et de l'impossibilité d'organiser les championnats Suisses par équipe 2020, l'équipe championne suisse 2019 en titre, **avant** l'organisation de la prochaine Coupe d'Europe des clubs (EDS l'équipe de Zurich ZFC & EHS l'équipe de SES Sion) a le droit de participer à cette dernière, mais doit confirmer leur participation avant le 9 décembre 2020 à franco.cerutti@swiss-fencing.ch.

Dans le cas où l'équipe ayant droit à la participation refuse la sélection, l'équipe placée 2^{ème} au CS Equipe 2019, pourra prendre la place (à savoir : EHS CEB Bienne & EDS SEB Bâle).

6.7 Universiades

Les prochaines Universiades auront lieu en 2021 Chengdu (Chine) et 2023 Ekaterinburg (Russie). Toutes les informations relatives au concept de sélection pour cette compétition pour Chengdu 2021 sont publiées sur le site de Swiss Fencing, sous documents : https://www.swiss-fencing.ch/wp-content/uploads/downloads/2021/02/WUG_SU21_Criteres_de_selection-escrime_F.pdf

6.8 Jeux Européens

Il n'y a pas, pour l'instant, de prochaine édition à l'agenda.

6.9 CISM

Les dates des Championnats du monde militaire seront annoncées dès que possible.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

7. Directives et devoirs

7.1 Devoirs des athlètes

Les athlètes des cadres et les athlètes sélectionnés prennent ensemble l'engagement solennel de s'investir entièrement au service de l'équipe suisse afin de réaliser les objectifs fixés. Ils définissent clairement leurs propres objectifs et les mesures (supplémentaires) qu'ils prennent pour obtenir une qualification aux différents CE/CM et JO.

Les athlètes se rendant aux tournois de qualification doivent fournir au chef d'équipe le décompte de leurs frais avec les originaux des factures et le document « feuille de décompte de frais », disponible sous « www.swiss-fencing.ch/documents » **dans un délai de 7 jours après les derniers jours de compétition. Les décomptes tardifs ne seront pas remboursés.**

Les athlètes sélectionnés qui ne se soumettent pas à l'obligation de déclarer tous problèmes de santé doivent assumer la totalité des frais.

Les athlètes subventionnés sont tenus d'informer les entraîneurs nationaux de tout élément important.

Les athlètes subventionnés sont tenus d'être disponibles en cas de sélection aux CM et aux CE.

Les athlètes subventionnés doivent observer la planification du Sports d'Elite et de la Relève dans son ensemble et notamment la planification des compétitions et des entraînements. Ils s'engagent à respecter la planification dans son ensemble en la signant au début de la saison.

Dans la majorité des cas, les athlètes doivent avancer le financement de leur participation. Le versement des remboursements de frais se fait après vérification du décompte par le service comptable du cadre, au plus tard dans le mois qui suit la compétition, une fois que tous les décomptes sont reçus pour la compétition en question.

En cas d'impossibilité de participer, l'athlète est tenu d'en informer les entraîneurs nationaux et le chef d'équipe dans les meilleurs délais.

Les frais d'annulation sont intégralement à la charge des athlètes qui les occasionnent. Il est recommandé de contracter une assurance voyage. Les athlètes sont tenus de contracter à leurs frais une couverture mondiale d'assurance maladie et accident.

7.2 Devoirs des entraîneurs nationaux

Les entraîneurs nationaux sont tenus de fournir aux athlètes des cadres un encadrement et une infrastructure idéaux à l'entraînement et lors des tournois.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Ils sont tenus de soutenir également, dans la mesure du possible, à l'entraînement et lors des tournois, les athlètes prometteurs ne faisant pas partie d'un cadre.

Ils sont responsables de l'application de la planification du Sport d'élite et de la relève, planifient les entraînements et les camps d'entraînement, assurent l'encadrement sportif des athlètes lors des compétitions et des entraînements.

Les entraîneurs sont les interlocuteurs privilégiés et directs des athlètes au sein de Swiss Fencing pour les questions spécifiques concernant l'escrime. Le chef d'équipe et le bureau de Swiss Fencing sont responsables des questions administratives.

Les frais d'annulation sont intégralement à la charge des entraîneurs nationaux. Il est recommandé de contracter une assurance voyage.

Les entraîneurs nationaux sont tenus de contracter à leurs frais une couverture mondiale d'assurance maladie et accident. Ils sont assurés contre les accidents en tant qu'employés de la Fédération.

7.3 Devoirs des responsables

Dans un souci d'économies et de bonne gestion, les responsables sont priés de planifier les dépenses avec prévoyance et en respectant les budgets.

Les frais d'annulation sont intégralement à la charge des responsables. Il est recommandé de contracter une assurance voyage.

Les responsables sont tenus de contracter à leurs frais une couverture mondiale d'assurance maladie et accident.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

7.4 Ethique

Partout dans le monde, les valeurs olympiques – excellence, amitié, respect – sont les fondements d'un sport durable et fair-play. La Charte d'éthique du sport de Swiss Olympic et de l'Office fédéral du sport (OFSP) se fonde sur ces valeurs. Swiss Fencing adhère pleinement à cette charte d'éthique.

Les entraîneurs et les athlètes jouent un rôle essentiel dans la mise en pratique de la Charte d'éthique du sport. Ils sont les représentants et les ambassadeurs des valeurs olympiques et des neuf principes de la Charte d'éthique du sport lors des compétitions et dans le quotidien des clubs.

Les détails de la composition de la Charte d'éthique du sport sont disponibles en **ANNEXE 7**.

8. Entraînements

8.1 Principe

Lors des entraînements centralisés, des week-ends d'entraînement ou stages prévus, les entraîneurs nationaux peuvent inviter d'autres athlètes. Pour les entraînements centralisés, les cadres du pentathlon moderne peuvent également être invités.

8.2 Entraînements centralisés

Les entraînements centralisés ont lieu en présence des entraîneurs nationaux en différents endroits. Les emplacements peuvent varier, de nouveaux emplacements peuvent être ajoutés en cours d'année, d'autres peuvent être supprimés. Les emplacements sont choisis dans l'intérêt des athlètes. Les entraînements sont organisés de telle sorte que le temps de déplacement soit le plus optimisé possible. La planification hebdomadaire des entraînements et des leçons relève des entraîneurs nationaux et doit être respectée.

Les leçons individuelles données aux athlètes des cadres se font après consultation avec les entraîneurs nationaux.

La participation aux entraînements centralisés est obligatoire pour les athlètes subventionnés. Les dispenses ne sont accordées que pour des raisons valables.

L'assiduité aux entraînements est l'un des critères de sélection et de subventionnement.

Relève :

- CEPE : la liste des différents CEPE et des participants ainsi que les directives relatives à leur organisation sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing.
- Les athlètes conviés aux centres d'entraînements sont tenus d'y participer avec assiduité. **Une présence minimum à 1 CEPE par semaine est exigée pour tous les athlètes figurant sur la liste publiée. La sélection (pour toutes les places disponibles) en Coupe du monde et**



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

d'Europe dépendra notamment de la participation assidue (1 CEPE par semaine en moyenne dans les 4 semaines avant la compétition de sélection) aux CEPE officielles de Swiss Fencing.

- Le jeudi à Berne se déroule l'entraînement hebdomadaire centralisé sous la direction de l'entraîneur national de la Relève. L'objectif est d'y regrouper le maximum d'athlètes de la Relève un jour par semaine, au même endroit, et de profiter d'une séance d'entraînement commune de haute qualité.
- En cas de questions, merci de contacter Me Flavio Da Silva Souza, entraîneur national de la Relève, par email : flavio.dasilvasouza@swiss-fencing.ch ou par téléphone +41 79 372 87 57.
- La liste des participants est disponible dans le document « CEPE 2020/2021 » sur le site internet de Swiss Fencing.
- Seules les personnes titulaires d'une *Swiss Olympic Talent Card Regional* ou *National* attribuées selon les résultats aux tests PISTE apparaissent sur la liste des CEPE. Des personnes supplémentaires non titulaires d'une *SOTC* peuvent y être invitées et leur nom est ajouté à la liste publiée. Toute personne intéressée à la participation aux CEPE officielles peut contacter directement Me. Flavio Da Silva Souza.
- Les tests PISTE sont imposés et contrôlés par Swiss Olympic. En moyenne, 84 athlètes U20/17/14 sont invités aux tests, qui ont lieu sur 1 jour à Macolin. La prochaine édition du test sera le 20 juin 2021.

U14 H/F	les 10 premiers athlètes au CNJ U14	tot. 20 athlètes
U17 H/F	22 sélections (14 au classement sélectif & 8 CNJ)	tot. 44 athlètes
U20 H/F	10 sélections (5 au classement sélectif & 5 CNJ)	tot. 20 athlètes

Les U20 dernière année ne sont pas sélectionnés pour le test PISTE

Des *Wild Cards* sont distribuées (selon l'évaluation et les résultats en compétition).

Les différents critères d'évaluation des tests PISTE et leur pondération sont disponibles dans un document intitulé « Pondération – Critères d'évaluations des tests PISTE » sur le site de Swiss Fencing sous la rubrique Elite/Relève.

A partir des tests 2021, un minimum de 40 points sur 100 est requis pour obtenir une *SOTC Régional* et un minimum de 70 points sur 100 pour obtenir une *SOTC National*.

Toute personne intéressée par ces tests et dont le souhait est d'en comprendre la procédure globale, a la possibilité d'y assister. Les résultats individuels généraux seront envoyés à la demande de chaque athlète. Les personnes n'ayant pas atteint la limite de points requise à l'obtention d'une carte Swiss Olympic sont informées personnellement et leurs résultats leur sont transmis.

La liste officielle transmise par Swiss Olympic de tous les titulaires d'une *SOTC National* et *Régional* pour la saison 2020/2021 est publiée dans les Documents sous « Elite/Relève » sur le site internet de Swiss Fencing. (Méthode de test différente en 2020 à cause des restrictions Covid 19).

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

8.3 Camps d'entraînement

La participation aux camps d'entraînement est **obligatoire pour tous les athlètes convoqués**. Cela concerne en particulier les camps de préparation avant les divers championnats. Les dispenses ne sont accordées que pour des raisons uniquement médicales ou professionnelles.

Les dates des différents stages pour la saison 2020-2021 apparaissent dans les différents documents de planification de la saison, publiés sur le site de Swiss Fencing. Merci d'en prendre connaissance avec attention.

Relève : (tous les regroupements de la relève sont dépendants des dernières conditions Covid 19)

- **Regroupements de la relève** : plusieurs regroupements de la Relève (U20, U17 et U14) sont prévus dans le calendrier 2020/2021. Les sélections sont faites par les entraîneurs nationaux de la Relève en collaboration avec le Sport Manager et sont communiquées en temps voulu sur le site de Swiss Fencing.
- **3T** : le stage des 3T, organisé par Swiss Olympic, a eu lieu du 20 au 23 septembre 2020 à Tenero. Les athlètes titulaires d'une *Swiss Olympic Talent Card National* sont subventionnés par Swiss Olympic et y participent gratuitement. Les athlètes titulaires d'une *SOTC Régional* et sélectionnés pour les 3T doivent s'acquitter de la somme de maximum 300 CHF pour la semaine de stage. La sélection sera faite par les entraîneurs nationaux de la Relève en collaboration avec le Sport Manager et sera communiquée en temps voulu sur le site de Swiss Fencing.
- **Stages nationaux de la relève pour la saison 2020 - 2021**

Stage de reprise	Tenero	(21-23.08.2020)
Stage Prép. CE U17/U20	Macolin	(12-14.02.2021)
Stage Prép. CM U17/U20	Macolin	(19-21.03.2021)
Stage Teambuilding	Andermatt	(05-09.07.2021)
Stage de la relève	Tenero	(U14 – U17 Squad B 23 – 27 juillet 2021)
	Tenero	(U17 Squad A – U20 28 juillet – 1er août 2021)
Stage de reprise	Macolin	(03-05.09.2021)

Quota stage relève : 60 places (30 filles et 30 garçons) / 2 réparties de la façon suivante :

- 10 garçons U20 (sauf U20 dernière année), 10 filles U20 (sauf U20 dernière année)
- 10 garçons U17 et 10 filles U17 au classement « Tournois de sélection » après la dernière épreuve sélective.
- 4 garçons U14 et 4 filles U14 au classement du CNJ après le dernier tournoi du circuit national pour la saison 2020/2021.
- 12 *Wild Cards* sont attribuées. (6 garçons & 6 filles)

Quota autres stages : 30 places (12 filles et 12 garçons) réparties de la façon suivante

- 6 garçons U20, 6 filles U20



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

- 6 garçons U17 et 6 filles U17 au classement « Tournois de sélection » après la dernière épreuve sélective.
- 2 garçons U14 et 2 filles U14 au classement du CNJ après le dernier tournoi du circuit national pour la saison 2020/2021.
- 2 *Wild Cards* sont attribuées.

L'athlète qui confirme sa participation à un stage est tenu d'y prendre part du premier au dernier jour, en respectant les horaires fixés par les entraîneurs nationaux.

Toutes les sélections sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing.

La consommation d'alcool, de tabac et de produits illicites est interdite et sera un motif de suspension immédiate de toute sélection ou stage organisés par Swiss Fencing. Les athlètes sont encadrés jusqu'à la fin du jour de leur compétition. Dans la mesure des possibilités de voyage le retour se fait le soir même. Swiss Fencing décline toute responsabilité une fois la compétition ou le stage terminés.

8.4 Structure Sport d'Elite Armée

La structure sport d'Elite Armée propose des possibilités d'entraînement uniques pour le sport d'Elite suisse. Les athlètes des cadres peuvent en profiter et les utiliser.

Un concept militaire a été défini et mis en place. Il est mis à jour chaque année et est disponible sur le site internet de Swiss Fencing.

La planification militaire 2020/2021 sera publiée sur le site internet de Swiss Fencing dans le courant du mois de décembre. Tous les athlètes concernés doivent en prendre connaissance avec attention et la respecter.

Les interlocuteurs directs sont Maître Franco Cerutti pour Swiss Fencing et Maître Flavio Da Silva pour le sport militaire (ER/WK/CISM) et travaillent en étroite collaboration.

9. Programme médical

9.1 But

La raison d'être de la Commission médicale est d'assurer encadrement et conseils aux athlètes cadres, ainsi que la coordination des activités des clubs dans ce domaine. La Commission médicale a pour tâche de préserver et promouvoir la santé des athlètes. Les athlètes doivent cependant également être protégés de tout dommage causé par le sport. Leur performance sportive doit être encouragée par des mesures adaptées et autorisées.

Le programme comprend les trois piliers suivants :

- Un service de médecine sportive
- Une analyse des performances
- Des conseils pour l'entraînement et des recommandations diététiques



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Selon les exigences de Swiss Olympic, un concept médical a été mis en place. Celui-ci est disponible sur le site internet de Swiss Fencing.

9.2 Bases légales

Les bases légales du programme médical sont constituées des règlements de Swiss Fencing, de leurs dispositions exécutives et de la note d'information SPORTMED de Swiss Olympic.

9.3 Tâches

9.3.1 Service de médecine sportive

- Assistance médicale de base
- Dispense de traitements médicaux
- Traitement direct en cas de maladie et accident lorsque cela est approprié et possible
- Historique médical
- Diagnostic de l'état de santé avant les compétitions sur demande de l'athlète ou des entraîneurs nationaux. Obtention d'informations auprès des médecins traitants si nécessaire. L'athlète libère expressément ses médecins traitants du secret professionnel dans ce contexte
- Conseil en matière de prévention du dopage, en collaboration avec le responsable antidopage
- Conseil en cas de problèmes de santé durant la phase de préparation des grandes compétitions
- Encadrement médical sur place, si nécessaire et si souhaité
- Prescription de médicaments et de matériel médical pour les compétitions, si nécessaire pour la compétition.

9.3.2 Analyse des performances

- Réalisation ou établissement de tests de performances en accord avec les entraîneurs nationaux et le préparateur physique
- Interprétation et discussion des tests de performances
- Définition des mesures à prendre et des thérapies nécessaires en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

9.3.3 Conseils pour l'entraînement et recommandations diététiques

Les fonctions suivantes peuvent être assumées en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'entraîneur personnel et le préparateur physique :

- Conseils pour la planification à court, moyen et long terme
- Conseils diététiques
- Recommandations auprès des services de consultation de Swiss Olympic
- Informations scientifiques concernant les nouveautés dans le domaine du sport de compétition, des méthodes d'entraînement et des tests de performance



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

9.3.4 Encadrement physio-thérapeutique aux JO, CM et CE

Un physiothérapeute est engagé pour les compétitions Seniors.

9.3.5 Collaboration avec les médecins traitants

En cas de problème et durant la phase de préparation aux grandes compétitions, une collaboration directe avec le médecin traitant peut être envisagée pour optimiser l'encadrement. Les conseils donnés par le médecin local sont cependant prioritaires. Les athlètes des cadres peuvent également bénéficier des services complémentaires du médecin de la Fédération.

Informations complémentaires disponibles sur le site de Swiss Fencing.

Les athlètes des cadres concernés par le partenariat avec la Schulthess Klinik ont directement reçu toutes les informations nécessaires et sont priés d'y être attentifs. Toute question relative à l'entraînement physique, les tests physiques et médicaux et au suivi médical dans le cadre du partenariat avec la Schulthess Klinik doit être traitée avec le Sport Manager de Swiss Fencing.

9.4 Compétence

Le médecin de Swiss Fencing travaille de manière autonome et informe les entraîneurs nationaux, les physiothérapeutes en question, le Sport Manager de Swiss Fencing et les responsables membres de la CS.

9.5 Finances

Les honoraires du médecin de la Fédération ainsi que les tarifs des examens médicaux sont établis conformément à la « Note d'information SPORTMED de Swiss Olympic sur les tarifs et honoraires ».

Le Sport Manager en collaboration avec les entraîneurs nationaux décide quels sont les athlètes pouvant bénéficier des prestations médicales. Les notes d'honoraires sont adressées directement aux athlètes qui en assument la charge via leur assurance maladie/accident.

9.6 Devoirs des athlètes

Les athlètes dont la participation à une compétition risque d'être compromise pour des raisons de santé, doivent se faire examiner par le médecin de la Fédération. Les athlètes s'engagent à informer le médecin avant leur sélection de : maladies, d'accidents ou d'opération. Les entraîneurs nationaux et la CS peuvent exiger un examen médical. S'il est nécessaire d'obtenir de plus amples renseignements auprès du médecin traitant pour évaluer la situation, l'athlète est alors tenu de libérer ce dernier du secret professionnel vis-à-vis du médecin de la Fédération.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Si des athlètes sélectionnés pour les championnats du Monde ou d'Europe sont au courant de circonstances remettant en cause leur participation à ces compétitions, ils sont tenus d'en informer les entraîneurs nationaux et le Sport Manager de Swiss Fencing dans les meilleurs délais.

Dans les deux cas mentionnés ci-avant, la CS décide, conjointement avec le médecin de la Fédération, de l'engagement et de la participation des athlètes.

Les athlètes sélectionnés ne se soumettant pas à l'obligation de déclarer les problèmes de santé doivent assumer la totalité des frais. Des sanctions supplémentaires peuvent être prises à leur encontre.

En matière de lutte contre le dopage, les athlètes sont responsables de leur prise de médicaments et d'autres produits. Ils doivent également se tenir informés des dispositifs spécifiques et évolutions propres à leur sport. Chaque sportif a facilement accès à toutes les informations nécessaires via le site internet d'Antidoping Suisse et notamment de son application très pratique téléchargeable sur Android et l'App Store.

10. Encadrement et accompagnement

10.1 Généralités

Pour des raisons de communication, de dynamique de groupe et de formation de l'équipe nationale, Swiss Fencing s'efforce d'encadrer de manière optimale ses athlètes lors des tournois de qualification, des championnats du monde et d'Europe.

10.1.1 Tournois qualificatifs

Les Seniors se rendent aux tournois qualificatifs selon les possibilités avec le chef d'équipe concerné, un ou deux entraîneurs nationaux (ainsi qu'avec un à deux arbitres désignés par la Commission d'arbitrage de Swiss Fencing en fonction du nombre d'athlètes U20 sélectionnés).

Organisation EHS/EDS réservation d'hôtel : le bureau de Swiss Fencing assume l'organisation et la réservation de l'hôtel pour tous les athlètes officiellement sélectionnés (individuel et équipe), chef d'équipe, chef de délégation, entraîneurs Swiss Fencing et physio. Une facture séparée sera envoyée à chaque athlète non sponsorisé à 100%. Le plan de vol de chaque athlète doit obligatoirement être envoyé par email (celine.moser@swiss-fencing.ch et info@swiss-fencing.ch) dans les 4 jours après la publication de la sélection sur le site de Swiss Fencing. Dans le cas de non-respect des délais, Swiss Fencing ne pourra pas garantir l'organisation du déplacement de l'athlète.

Dans le cas des U17/U20, le bureau de Swiss Fencing assume l'organisation et la réservation de l'hôtel et l'organisation du voyage pour tous les athlètes officiellement sélectionnés. L'accompagnement est assuré par un ou les deux entraîneurs nationaux de la Relève et/ou d'un ou plusieurs maîtres d'armes désigné(s) par Swiss Fencing.

Swiss Fencing décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles sportives et d'éthiques fixées par l'encadrement. Un comportement exemplaire est exigé de chaque athlète. La consommation



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

d'alcool, de tabac et de produits illicites est interdite et sera un motif de suspension immédiate de sélection. Les athlètes sont encadrés jusqu'à la fin du jour de leur compétition et dans la mesure des possibilités de voyage le retour se fait le soir même. Swiss Fencing décline toute responsabilité une fois la compétition terminée.

Dans le cas des U23, l'accompagnement est partiellement assuré (pour au moins 3 des 5 tournois qualificatifs à l'étranger) par un entraîneur national de la Relève et/ou d'un maître d'armes désigné par Swiss Fencing.

Les arbitres FSE-N et FIE sont désignés par la Commission d'arbitrage de Swiss Fencing.

Les entraîneurs nationaux de la Relève et les maîtres d'armes responsables des U17/U20 sont tenus de respecter un cahier des charges précis concernant l'organisation des compétitions et l'encadrement des athlètes. Ce document leur est transmis par mail avant le 30 septembre 2019.

10.1.2 Championnats d'Europe et du monde

Pour les Seniors, la délégation aux Championnats du monde ou d'Europe comprend le chef de délégation, les deux entraîneurs nationaux, un physiothérapeute ainsi que les chefs d'équipe EDS et EHS, selon les possibilités.

Pour les CE U23, l'accompagnement est composé de, si possible, des deux entraîneurs nationaux de la Relève ou d'un entraîneur national au minimum.

Pour les U17/U20, l'accompagnement aux CE et CM est composé d'un chef de délégation, si possible des deux entraîneurs nationaux de la relève ou d'un entraîneur national au minimum. Swiss Fencing décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles sportives et d'éthiques fixées par l'encadrement. Un comportement exemplaire est exigé de chaque athlète. La consommation d'alcool, de tabac et de produits illicites est interdite et sera un motif de suspension immédiate de sélection.

Compte tenu de l'évolution du staff d'entraîneurs de Swiss Fencing (4 personnes engagées) et de leur présence assurée lors des différents championnats ainsi que dans la volonté de faire respecter strictement les consignes, plus aucune autre personne en dehors de la délégation officielle ne sera accréditée par Swiss Fencing pour les CE et CM U17/U20, CE U23 et CE et CM Elite. (Sauf accord au préalable avec le responsable de la performance).

L'engagement et le travail des entraîneurs nationaux menés auprès des athlètes Elite et de la Relève durant toute la saison d'entraînements et de compétitions se poursuivent à l'occasion de tous les championnats et les entraîneurs nationaux. Ils ont l'entière responsabilité du coaching et de l'encadrement de tous les athlètes durant toutes les compétitions aux CE et CM.

Toute personne extérieure (entraîneurs de club, parents) souhaitant assister aux CE/CM sera priée d'observer attentivement cette règle.

Les arbitres aux CE et CM sont désignés par la FIE.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

10.2 Chefs d'équipe

Les chefs d'équipe dirigent un ou plusieurs cadres d'une arme. Ils sont responsables, dans leur domaine, de toutes les tâches organisationnelles et administratives.

Les différents décomptes sont à transmettre électroniquement au secrétariat de Swiss Fencing dans un délai de 7 jours après chaque compétition.

Les chefs d'équipe Senior se mettent directement en contact avec le secrétariat de Swiss Fencing pour toute question financière.

Swiss Fencing prend en charge, dans les limites de ses possibilités financières et conformément au formulaire de décompte, les frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture (forfait de Fr. 40.- par jour) du chef d'équipe pour les tournois auxquels il accompagne les athlètes cadres dont il a la charge.

En cas de non-respect des délais, les prétentions au remboursement du chef d'équipe s'éteignent.

10.3 Chef de délégation aux CE et aux CM

Le chef de délégation est responsable du budget (établi 60 jours avant la compétition), du décompte (à remettre 4 semaines après la compétition), ainsi que de l'organisation et de la conduite de la délégation sur place.

Chez les Seniors, il est également tenu de rédiger un rapport complet sur le déroulement du séjour et sur toutes les compétitions exprimant l'avis des entraîneurs nationaux quant aux performances obtenues par les athlètes.

10.4 Arbitres

Pour chaque tournoi qualificatif U17 ou U20, le chef de la Commission d'arbitrage convoquera le nombre d'arbitres nécessaires et communiquera en temps voulu la liste au bureau de Swiss Fencing. Le calendrier d'arbitrage est disponible sur le site internet de Swiss Fencing.

Les arbitres titulaires d'une licence internationale doivent participer à au moins deux compétitions nationales en tant que président du jury.

Swiss Fencing prend en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture (forfait de Fr. 40.- par jour) des arbitres FIE pour les tournois de qualification U17 et U20.

Les arbitres FSE-N se déplaceront dès le début de la saison selon le système présenté lors de l'AG 2015 (facturation en fin de saison aux clubs en fonction du prorata des tireurs par club ayant participé aux compétitions) et bénéficieront de l'indemnité prévue par Swiss Fencing.

Les arbitres doivent remettre leur décompte avec les originaux des reçus au chef de la Commission d'arbitrage qui le fera suivre au bureau de Swiss Fencing dans un délai de 14 jours après chaque compétition. En cas de non-respect des délais, le remboursement ne sera pas assuré.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

10.5 Conseiller des athlètes

Le conseiller des athlètes assure les contacts avec Swiss Olympic et sert d'interlocuteur pour tous les athlètes des cadres. Il conseille les athlètes sur l'aide financière, la planification de carrière, le soutien aux études et les demandes de cartes et autres subventions offertes par Swiss Olympic.

Il reste en contact permanent avec les entraîneurs nationaux pour évaluer les membres susceptibles d'obtenir un soutien. Cette fonction est assurée par le Sport Manager de Swiss Fencing.

11. Indemnisation des athlètes et responsables

11.1 Généralités

Le soutien financier des athlètes par la Fédération se limite à ses possibilités financières. Les prétentions au remboursement sont fixées au début de la saison.

Notre politique consiste à concentrer nos efforts et nos moyens sur l'épée. Actuellement, l'épée est la seule arme en Suisse avec tradition et résultats. Les fleuretistes et sabreurs ayant satisfait aux critères de sélection et sélectionnés aux CE ou CM sont néanmoins subventionnés par Swiss Fencing pour ces championnats.

Comme pour l'épée, le fleuret et le sabre ne sont pas soutenus financièrement, sauf si les athlètes remplissent les critères de sélection et d'appartenance aux cadres Seniors et U20 fixés par la présente planification (point 4.).

EDS et EHS :

Les athlètes (EDS & EHS) sélectionnées pour participer à aux tournois officiels par équipes sont remboursées à hauteur de 100% sur l'intégralité des frais liés à la compétition (individuelle et par équipes) en question : voyage, hôtel, inscription.

Les subventions sont versées pour les tournois sélectifs de Coupes du monde et GP à l'EHS et EDS conformément au calendrier 2020-2021, selon l'appartenance aux cadres et le système d'indemnisation défini ci-dessous.

Les frais liés aux tournois de « qualification suisse » à l'EHS et EDS sont également subventionnés selon le système présenté ci-dessous.

Le remboursement des frais se fait sur présentation de la feuille de décompte téléchargeable sur le site internet de Swiss Fencing et des copies des factures. **Ces documents doivent être présentés par les athlètes à leur chef d'équipe dans un délai de 7 jours après chaque compétition. Après ce délai de 7 jours, les frais ne seront plus remboursés.**

Dans la majorité des cas, les athlètes doivent avancer le financement de leur participation. Le versement des allocations se fait après vérification du décompte.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

11.2 Lignes directrices - Epée

Les athlètes bénéficient du remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de participation selon leur appartenance aux cadres.

Les U17 prennent eux-mêmes entièrement en charge leurs frais de déplacement, d'hébergement et de participation. Swiss Fencing prend en charge les frais pour le chef d'équipe, le ou les maîtres d'armes accompagnateurs des U17, les entraîneurs nationaux, et généralement l'arbitre.

11.2.1 Tournois de qualification A

Les prétentions de remboursement sont, **d'une manière générale**, les suivantes :

Seniors et U20	U17
<ul style="list-style-type: none">• 1 Chef d'équipe 100%• Entraîneur national ou Maître d'armes 100%• 2 arbitres max. 100% pour les U20• Cadre A Senior et cadre A U20 100%• Cadre B Senior selon résultats*• Cadre C Senior selon résultats *• Cadre B & C U20 0%• Autres athlètes 0%	<ul style="list-style-type: none">• 1 ou 2 Maîtres d'armes désignés par Swiss Fencing 100%• Entraîneur national 100%• 1 arbitre FIE à 100% et/ou 1 ou 2 arbitres SF de club. A la charge de des clubs selon le nouveau système, mais indemnisés de 100 CHF par compétition par Swiss Fencing• Tous les athlètes 0%

Pour les tournois de qualification, un forfait de Fr. 40.- est versé au chef d'équipe, aux maîtres d'armes désignés par Swiss Fencing et aux EN uniquement (arbitres FIE/SF indemnisés de 100.-/compétition) dans le cas où il n'est pas compris dans l'hébergement. Les athlètes ne bénéficient pas de forfait pour les repas.

*Saison 2020-2021 EHS et EDS – Cadres B et C

Coupes du monde individuel et Grand Prix

Tableau de 64 : remboursement à 40% de la compétition en question

Tableau de 32 : remboursement à 60% de la compétition en question

Tableau de 16 : remboursement à 80% de la compétition en question

Tableau de 8 : remboursement à 100% de la compétition en question + (Coupes du M. U20 – H & F)

L'athlète qui réalise un tableau de 8 est automatiquement subventionné à 100% pour la compétition suivante également. (U17 - U20 exclus)

Pour les athlètes Elite, dans tous les cas, les athlètes sélectionnés pour participer aux tournois par équipes FIE sont remboursés à hauteur de 100% sur l'intégralité des frais liés à la compétition (individuelle et par équipes) en question : voyage, hôtel, inscription s'ils n'appartiennent pas au cadre A.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Cas particulier : Politique EDS / compétitions Coupes du Monde par équipes :

L'objectif est de poursuivre la progression du groupe EDS en vue de la prochaine période 2020/2021 et de préparer l'avenir (horizon 2024 et 2028) en participant, dans la mesure des possibilités financières existantes, aux Coupes du monde par équipes. Swiss Fencing sélectionnera pour la saison 2020/2021 une équipe pour les compétitions de La Havane, Barcelone, Chengdu et Abu Dhabi (sous réserve de l'évolution de la saison).

De ce fait, les athlètes sélectionnées pour participer à ces tournois par équipes sont remboursées à hauteur de 100% sur l'intégralité des frais liés à la compétition (individuelle et par équipes) en question : voyage, hôtel, inscription.

Swiss Fencing décidera de sélectionner des athlètes pour les 7 compétitions individuelles sélectives FIE, selon les résultats obtenus aux tournois de qualification A, selon le planning défini et au fur et à mesure des performances en Coupes du monde et en GP durant la saison. Swiss Fencing se réserve le droit de sous-exploiter le contingent autorisé.

Le système de remboursement basé sur le résultat obtenu lors de la compétition individuelle reste le même que celui défini plus haut pour **les cadres B et C**.

Compétitions de « qualification suisse » EHS et EDS :

Ces compétitions de « qualification suisse » définies dans le calendrier 2020-2021 sont obligatoires pour tous les athlètes (peu importe l'appartenance au cadre) ne figurant pas dans les 32^{es} au classement FIE. Ils bénéficient également d'un système de remboursement basé sur le résultat réalisé défini ci-dessous (à l'exception du tournoi Satellite de Genève et du circuit européen U23 de Lausanne - aucun remboursement).

Les athlètes figurant parmi les 32^{es} au classement FIE qui souhaitent prendre part à ces compétitions sont également remboursés selon le résultat obtenu.

Les compétitions de « qualifications suisse » EHS (U23 Lausanne) et EDS sont indemnisées de la manière suivante pour les membres des cadres A, B et C : (tournois sélectifs SF – qualification suisse)

Podium : remboursement à 50% de la compétition en question

Victoire : remboursement à 100% de la compétition en question

11.2.2 Championnats d'Europe et du Monde

En règle générale, les athlètes Seniors et U20/U17 sélectionnés ne devraient pas participer au financement de ces compétitions. En revanche, si les frais s'avèrent particulièrement élevés en raison du choix du lieu de la compétition, une participation financière peut être exigée. Les athlètes doivent en être informés au moment de la communication de la sélection.

Swiss Fencing subventionne les athlètes U17 sélectionnés aux CE et CM en prenant en charge les frais de voyage, d'hôtel et d'inscription.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Les prétentions de remboursement sont les suivantes :

Seniors - CE et CM	U23 CE	U20 et U17 - CE et CM
<ul style="list-style-type: none"> • 1 chef de délégation 100% • 2 entraîneurs nationaux 100% • 1 à 2 chefs d'équipe 100% • Chef d'équipe Olympia 100% • Athlètes sélectionnés 100% • 1 Physio à 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 entraîneurs nationaux 100% • Athlètes sélectionnés 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 chef de délégation 100% • 2 entraîneurs nationaux 100% • Athlètes sélectionnés 100%

Tous les athlètes qualifiés pour les CE/CM U17-U20-U23-Seniors ont l'obligation d'attendre la publication de la sélection et la prise de contact par le bureau de Swiss Fencing pour commencer à planifier/organiser leur déplacement. Aucun athlète n'est autorisé à acheter son billet d'avion à l'avance ou d'organiser son voyage individuellement. Le bureau de Swiss Fencing contacte les personnes concernées en temps voulu.

Pour les Championnats d'Europe et du monde U17 et U20 et CE U23, les repas de tous les accompagnateurs sont pris en charge par Swiss Fencing à hauteur d'un forfait de 40 CHF par personne et par jour, selon les règles décidées par la Fédération. Les athlètes sélectionnés pour les CE/CM U17 et U20 et CE U23 ne bénéficient pas de forfait pour les repas.

Tous les accompagnateurs officiels et les athlètes Seniors sélectionnés pour les CE/CM, reçoivent un forfait nourriture de Fr. 40 CHF par jour. Les accompagnateurs officiels et les athlètes devront insérer ces Fr. 40 CHF / jour de sélection effective sur leur feuille de décompte présentée à Swiss Fencing dans les 7 jours qui suivent la compétition.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

ANNEXE 1

Commission technique consultative (CTC) - Coordonnées

Membres

Gabriel Nigon Marktplatz 18 4001 Bâle	Membre du Conseil Chef d'équipe EHS	P : 061 271 16 50 G : 061 564 64 64 M : 079 688 26 69 gabriel.nigon@swiss-fencing.ch
Ernest Lamon Rue de Conthey 10 1950 Sion	Membre du Conseil	M : 079 724 78 00 ernest.lamon@swiss-fencing.ch
Sibylle Stalder Im Hanfland 5 8902 Urdorf	Finances	M : 079 757 09 27 sibylle.stalder@swiss-fencing.ch
Janine Lamon Rue de Conthey 10 1950 Sion	Présidente Comm. d'arbitrage Sport pour tous	janinelamon@hotmail.com
Dr. Lars Frauchiger Länggasse 100 3063 Ittigen	VP - Membre du Conseil Médecin de Fédération	P : 031 322 77 29 G : 031 332 35 35 lars.frauchiger@swiss-fencing.ch
Didier Ollagnon	Entraîneur national en chef Elite	079 728 34 96 Didier.ollagnon@swiss-fencing.ch
Franco Cerutti	Sport Manager Chef d'équipe EDS EH/ED U20	M : 079 261 46 63 franco.cerutti@swiss-fencing.ch
Anton Krieger	Responsable des vétérans	M : 079 649 39 59 anton.krieger@swiss-fencing.ch
Yanaki Altanov	Responsable Fleuret	M : 079 406 54 79 yanakialtanov@bluewin.ch
Georges Hadzopoulos	Responsable Sabre	



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Commission de sélection (CS) – Coordonnées

Membres à part entière

Olivier Carrard	Président – Président du Conseil Président de la CS Avec voix prépondérante	M : 079 301 00 18 olivier.carrard@swiss-fencing.ch
Franco Cerutti	Sport Manager - DTN Chef d'équipe EDS	M : 079 261 46 63 franco.cerutti@swiss-fencing.ch
Gabriel Nigon Marktplatz 18 4001 Bâle	Membre du Conseil Chef d'équipe EHS	P : 061 271 16 50 G : 061 564 64 64 M : 079 688 26 69 gabriel.nigon@swiss-fencing.ch
Dr. Lars Frauchiger Länggasse 100 3063 Ittigen	VP - Membre du Conseil Médecin de Fédération	P : 031 322 77 29 G : 031 332 35 35 lars.frauchiger@swiss-fencing.ch

+ Entraîneur national concerné :

Entraîneur national en chef Elite :

Didier Ollagnon didier.ollagnon@swiss-fencing.ch - 079 728 34 96

Entraîneurs nationaux adjoints Elite :

Paul Fausser paul.fausser@swiss-fencing.ch - 079 953 86 88
Silvio Fernandez fernandezven@hotmail.com - 079 833 81 78

Entraîneur national adjoint de la relève :

Flavio Da Silva Souza flavio.dasilvasouza@swiss-fencing.ch - 079 372 87 57

Encadrement sportif

Tous les cadres de l'élite épée sont encadrés par les entraîneurs nationaux.

Encadrement Epée U17 et U20 : maîtres d'armes responsables

Paul Wyrsh paul.wyrsh@sport.unibe.ch
Guillaume Adam maitreadam@gmail.com
Solange Emmenegger solange@uem.com
Vivian Garnier viviangarnier@wanadoo.fr
Jean-Jacques Prat jprat@florimont.ch



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Sabre U17

Lothar Winiger

lothar.winiger@hotmail.com

Sabre U20

Georges Hadzopoulos

george.hadzopoulos@k-net.fr

Responsable du système audio analyse/vidéo

Silvio Fernandez

fernandezven@hotmail.com

Encadrement médical

Dr. Lars Frauchiger

Länggasse 100
3063 Ittigen

Membre du Conseil

Médecin de Swiss Fencing

P : 031 322 77 29

G : 031 332 35 35

lars.frauchiger@swiss-fencing.ch

Simon Heinis

Hôpital Merian Iselin
Föhrenstrasse 8
4054 Bâle

Physio

P : 061 421 74 55

G : 061 305 13 21

F : 061 301 18 66

M : 079 641 03 17

simon.heinis@mis-bs.ch

Sport militaire

Flavio Da Silva Souza

Chef de discipline

M : 079 372 87 57

flavio.dasilvasouza@swiss-fencing.ch

Sport universitaire

Solange Emmenegger

Chef de discipline

solange@uem.com

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

ANNEXE 2

Composition du cadre pour la saison 2020/2021

Concernant le point 4.3 Cadre A

La composition conformément aux directives de planification Sport d'élite est la suivante :

Cadre A

EDS	EHS	ED U20	EH U20
	Max Heinzer	Audrey Bouillant	Ian Hauri
	Benjamin Steffen		

Concernant le point 4.4 Cadre B

La composition conformément aux directives de planification est la suivante :

Cadre B

EDS	EHS	ED U20	EH U20
Pauline Brunner	Lucas Malcotti		Lenny Zybach
Noemi Moeschlin	Alexis Bayard		
Laura Staehli			

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Concernant le point 4.5 Cadre C

La composition est la suivante :

Cadre C

EDS	EHS	ED U20	EH U20
Kim Büch	Michele Niggeler	Vera Crovetto	Hadrien Favre
Manon Emmenegger	Bruce Brunold	Emilie Gabutti	Jonathan Fuhrmann
Angela Krieger	Elia Dagani	Alyssa Pasche	Théo Brochard
Aurore Favre	Nick Hatz	Virginia Romeo	Jordi Soutullo
Valentina Bos	Frederik Weber	Iulia Izzo	Matteo Wicht
Angeline Favre	Gabriel Bonferroni	Galadrielle Sapin	Diego Erbetta
Fiona Hatz	Clément Métrailler	Victoria Boscherini	Sven Vineis
Anne-Clémence Piveteau	Charles-Eric Oswald	Vanie Gogniat	Lazare Cavadini
Audrey Bouillant	Ian Hauri	Elin Villiger	Leonard Müller
Isabelle Burkhard	Lenny Zybach	Valentina Masciari	Pascal Grunder
Solène Masserey	Jovan Borer	Kira Kamaras	Jacob Gerber
Anastasiya Conrad	Victor Luprano	Louna Magda Maiga	Nicolas Portmann
Celine Mottaz	Charles-Edouard Marchand	Chiara Pettola	Alban Aebersold



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

		Leonie Ramuz	Aurèle Favre
			Gabriel Polgar
			Paul Rivera David
			Alexandr Ebnöther

Cadre D

ED U20	EH U20
Pauline Heubi	Juliano Squieri
Andrina Lusti	David Hürlimann
Stella Scalabrin	Tancrede Vallee
Lioba Schreibeis	Colin Mumenthaler
Julia Anderes	Tito Collenberg
Alba Vögtli	Alexandre Broulis
Camille de Preux	Jérémy Ramuz
Claire Petrini	Luc Borruat
Linda Ibranyan	Dominik Moser
Anna Gabutti	Paul Pfeifer
Marcela Rossier	Alexandre Hungerbühler
Victoria Bonny	Nathanaël Desmeules



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Eva Hagenbuch	Pavlo Borer
Helena Regli	Neel Widmer
Dorine Walther	Domenico Rappa
Amani Omar	Gianluca Wicht
Laïla Baeriswyl	Dylan Veuve
Kathrin Odolo	Arturo Lionello
Antonia Reiniger	Benjamin-Philip Arnold
Chiara Schibler	Ioan Grecu
Oceane Chatillon	Noé Orlando
Estelle Hennard	Jonas Rigert
	Arnaud De Meuron
	Joel Zwahlen
	William Paice

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

ANNEXE 3

Catégories

SAISON 2020 - 2021: Nouvelles catégories d'âge										
Années	Catégories	Lame		Coquille	Plastron		Veste/Pantalon		Masque	
		national	international		national	international	national	international	national	international
1951 +)	vétéran 4 "C" (70+)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
1961 +)	vétéran 3 "B" (60+)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
1971 +)	vétéran 2 "A" (50+)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
1981+)	vétéran 1 (40+)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
... 2000	senior	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
... 1998	U23	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	1600 N	1600 N
2001	U20 (junior)	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N **	1600 N
2002	U20	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N **	1600 N
2003	U20	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N **	1600 N
2004	U17 (cadet[te])	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N **	1600 N
2005	U17	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N **	1600 N
2006	U17	no 5	FIE 5	normale	800 N	800 N	350/800 N **	800 N	350/1600 N **	1600 N
2007	U14 (minime)	no 5	---	normale	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2008	U14	no 5	---	normale	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2009	U12 (benjamin)	no 2	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2010	U12	no 2	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2011	U10 (pupilles)	no 0	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2012	U10	no 0	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2013	U8 (poussins)	no 0	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N
2014	U8	no 0	---	mini	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N	350 N

Veste/Pantalon: 350/800 N** = 350 N autorisé, mais 800 N conseillé

Masque: 350/1600 N*** = 350 N autorisé, mais 1600 N conseillé

+) Jour fixé pour fixer la catégorie est l'âge au 1er janvier

V 08.06.2020



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

ANNEXE 4

Calendriers nationaux et internationaux

Les calendriers pour toutes les armes et toutes les catégories sont disponibles sur le site web de Swiss Fencing > Compétitions > Calendriers

https://www.swiss-fencing.ch/competitions/calendriers-e-f_s/

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

ANNEXE 5

Système de points et de pondération pour les Seniors, U20 et U17

Der Punkteschlüssel setzt sich wie folgt zusammen:

Compétitions EC/WC/U23 :

EC / WC / (U23)					
RANK	Punkte	0-50 T (x0.5)	51-150 T	151-250 T (x1.5)	>251 T (x2.0)
1	320	160	320	480	640
2	280	140	280	420	560
3	260	130	260	390	520
5-8	200	100	200	300	400
9-12	180	90	180	270	360
13-16	160	80	160	240	320
17-24	120	60	120	180	240
25-32	100	50	100	150	200
33-48	60	30	60	90	120
49-64	40	20	40	60	80
65-96	20			30	40
97-128	10			15	20

T= Participants

Tournois qualificatifs U17/U20:

QA (U20/U17)	
RANK	Punkte
1	32
2	28
3	26
5-8	18
9-12	14
13-16	10
17-24	6
25-32	4
33-48	2
49-64	1
65-96	
97-128	

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime
Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Circuit National Jeunesse U14/U17/U20 :

CNJ (U20/U17/U14)					
RANK	Punkte	Girls 0-30 T	Boys 41-80 T	Boys 81-120 T (x1.5)	Boys >121 T (x2.0)
		(x0.5)	Girls 31-60 T	Girls 61-90 T (x1.5)	Girls >91 T (x2.0)
1	320	160	320	480	640
2	280	140	280	420	560
3	260	130	260	390	520
5-8	180	90	180	270	360
9-12	140	70	140	210	280
13-16	100	50	100	150	200
17-24	60	30	60	90	120
25-32	40	20	40	60	80
33-48	20	10	20	30	40
49-64	10	5	10	15	20
65-96					
97-128					

T= Participants



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

ANNEXE 6a

Critères de sélection Seniors

Se référer au point 6.3.2

Les tournois de qualification suisse et les résultats du Circuit National Senior peuvent être pris en considération pour l'attribution d'éventuelles places supplémentaires en Coupes du monde et GP selon l'appréciation des entraîneurs nationaux et validée par les chefs d'équipe et la CS.

ANNEXE 6b

Critères de sélection U20 (anciens critères, remplacés le 25.02.2021)

12 sélectionnés : 6^{ers} au classement « TS » + 6 *Wild Cards*

Obligation de participer aux 3 tournois de qualification suisse pour prétendre à une place en Coupe du monde (sauf cas exceptionnel, à discrétion des entraîneurs nationaux)

Saison 2020/2021

Nous cherchons d'organiser le plus de participations Suisses possibles aux tournois EFC et FIE U17 & U20, en fonction des tournois confirmés du calendrier 2020/2021, en respectant toutes les réglementations Covid-19, en vigueur au moment du tournois.

EH U20 : 12 places sur l'ensemble des Coupes du monde U20 2020/2021 qui auront lieu. Pour des raisons de sécurité, SF peut décider d'envoyer que 4 athlètes ou 1 équipe, si la situation Covid-19 ne s'améliore pas.

Toutes les sélections et informations relatives à l'organisation et à l'encadrement de ces compétitions sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing selon le planning suivant et/ou via le chef d'équipe. Confirmation de participation obligatoire selon les informations transmises en respectant le délai de réponse fixé.

Sélections annoncées pour :

- Udine (ITA)
- Belgrade (SRB) + équipe, après Udine –
- Si possible, 1 ou 2 U23 en plus



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

ED U20 : 12 places sur l'ensemble des Coupes du monde U20 2020/2021 qui auront lieu. Pour des raisons de sécurité, SF peut décider d'envoyer que 4 athlètes ou 1 équipe, si la situation Covid-19 ne s'améliore pas.

Toutes les sélections et informations relatives à l'organisation et à l'encadrement de ces compétitions sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing selon le planning suivant et/ou via le chef d'équipe. Confirmation de participation obligatoire selon les informations transmises en respectant le délai-de réponse fixé.

Sélections annoncées pour :

- Udine (ITA)
- Bratislava (SVK) + équipe après Udine
- Dijon (FRA) + équipe après Bratislava

→ Report des points de la saison passée et remplacement des points par roulement (système FIE)

→ 4 compétitions suisses de qualification en début de saison (Morges, Schlieren, Zug, Bienne) : formule selon le cahier des charges des tournois de sélection : maximum 4x32 points attribués au vainqueur, soit 128 points.

Total des compétitions pour les U20 comptant pour le classement « Tournois de sélection » : 4 tournois de qualification suisse (addition des quatres) et au moins d'une Coupe du Monde de catégorie en fonction la situation COVID-19 (U23). Idem pour les sélections au fleuret et au sabre avec les compétitions relatives.



Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

ANNEXE 6c

Critères de sélection U17 (Horizon 2028) (anciens critères, remplacés le 25.02.2021)

15 places attribuées en EH & EF (décision de l'EN et du sport manager) en circuit européen.

15 sélectionné(e)s : 9ers au classement « Tournoi de sélection » + 6 *Wild Cards* attribuées par l'entraîneur national de la relève.

Obligations de participer aux 3 tournois de qualification suisse pour prétendre à une place en Circuit européen (sauf cas exceptionnel).

Saison 2020/2021 – Info pas encore disponible de la EFC (19.10.2020)

EH U17 :

Toutes les sélections et informations relatives à l'organisation et à l'encadrement de ces compétitions sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing selon le planning suivant.

Confirmation de participation obligatoire selon les informations transmises en respectant le délai de réponse fixé.

Participation et sélection aux compétitions par équipes du Circuit européen U17 annoncées en même temps que les sélections individuelles.

ED U17

Toutes les sélections et informations relatives à l'organisation et à l'encadrement de ces compétitions sont publiées sur le site internet de Swiss Fencing selon le planning suivant.

Confirmation de participation obligatoire selon les informations transmises en respectant le délai de réponse fixé.

Participation et sélection aux compétitions par équipes du Circuit européen U17 annoncées en même temps que les sélections individuelles.

→ Report des points de la saison passée et remplacement des points par roulement (système FIE)

→ 4 compétitions suisses de qualification en début de saison (Bienne, Morges, Genève U20 et Lucerne U17) formule selon le cahier des charges des tournois de sélection

→ Maximum 4x32 points attribués au vainqueur, soit 128 points.

Total des compétitions pour les U17 comptant pour le classement « Tournois de sélection » :

→ 4 tournois de qualification suisse (addition des quatre)

→ 2 tournois du Circuit européen, si possible

Idem pour les sélections au fleuret et au sabre avec les compétitions relatives.

Planification Sport d'élite / Programme Sport d'élite Escrime Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

ANNEXE 7

Charte éthique du sport



Ensemble en faveur d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant.

Les neuf principes de la Charte d'éthique du sport

- 1 **Traiter toutes les personnes de manière égale.**
Personne ne doit faire l'objet de discriminations fondées sur la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou les préférences religieuses et politiques.
- 2 **Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.**
Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.
- 3 **Renforcer le partage des responsabilités.**
Les sportifs et les sportives participent à la prise de décisions qui les concernent.
- 4 **Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener.**
Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs ne lésent ni l'intégrité physique ni l'intégrité psychique des sportifs et des sportives.
- 5 **Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.**
Les relations entre les personnes et l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.
- 6 **S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel.**
Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient.
- 7 **S'opposer au dopage et à la drogue.**
Informez sans relâche et réagissez immédiatement en cas de consommation, d'administration ou de diffusion de produits dopants.
- 8 **Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.**
Dénoncer le plus tôt possible les risques et les effets engendrés par la consommation de tabac et d'alcool.
- 9 **S'opposer à toute forme de corruption.**
Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions.
Réglementer et rendre systématiquement publics les conflits d'intérêt, les cadeaux, les finances et les paris.

www.spiritofsport.ch

... for the SPIRIT of SPORT

2015